Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DAC 792 Subventions (4.500 euros) à quatre associations dans les quartiers Porte Montmartre - Porte des Poissonniers - Moskova et Blémont (18e) au titre de la Politique de la ville.

M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations Ma'ohi, La Fabrique des Impossibles, Mille et une images et Slam ô féminin pour la réalisation de leurs actions dans les quartiers Porte Montmartre - Porte des Poissonniers - Moskova et Blémont (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 22 mai 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 500 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville à l'association Ma'ohi 3, rue André Messager 75018 Paris pour l'atelier de céramique pour Enfants et Adolescents. 184568 ; 2017-01014.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville à l'association La Fabrique des Impossibles 22, avenue de Saint-Ouen 75018, pour le projet Grands Papiers à la Porte Montmartre. 43443 2017-04713.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville à l'association Mille et une images 15, Passage Ramey 75018, pour le projet de projections de cinéma en plein air. 9513 ; 2017-04743.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville à l'association Slam ô féminin 15 passage Ramey 75018 Paris, pour le projet Filles et femmes de paroles, cré-action Slam. 19608 ; 2017-04555.

Article 5 : La dépense totale correspondante, soit 4.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO